

NOTRE CODE DE VALEURS ET DE BONNE CONDUITE

Préambule

Notre mission est de créer les conditions pour que vive se renforce et se développe la nation Guadeloupe. Cette Charte expose notre engagement et simultanément notre attachement à l'excellence, à la transparence et à la responsabilité. Afin de fonder sur ces engagements nos activités ainsi que celles des différents groupements amenés à collaborer avec nous, et à les affirmer, nous cherchons à :

- identifier et à définir des principes et des valeurs partagés ;
- améliorer la transparence et la responsabilité, tant interne qu'externe ;
- encourager la communication avec les parties prenantes ;
- améliorer notre performance et notre efficacité dans la réalisation de notre mission.

Cette Charte complète et prolonge notre statut et nos autres orientations.

Nos Principes :

- Respect des Principes Universels : Notre action est basée sur les droits à la liberté d'expression, à la réunion et à l'association prévus par la Déclaration Universelle de Droits de l'homme . Dans nos actions, nous respecterons l'égalité de droits et la dignité de tous les êtres humains.
- Respect scrupuleux du droit des peuples et des nations à se diriger conformément aux dispositions du droit international.
- Indépendance : Nous agissons en toute indépendance politique et intellectuelle . Notre gouvernance, nos programmes et politiques seront impartiaux et indépendants des différents gouvernements, des partis politiques, des instances religieuses et du secteur des

affaires. Partout où ils œuvrent dans une dimension éthique conforme à l'esprit de la présente Charte, nous recherchons des partenaires quelque soit leur appartenance philosophique et religieuse .

- **Transparence** : Nous nous sommes engagés à une communication franche, transparente et honnête sur nos structures, nos missions, nos politiques et nos activités. Nous communiquerons activement avec nos parties prenantes sur nos opérations et rendront publiquement disponibles les informations nous concernant.

- **Efficacité de nos programmes** : Nous recherchons à travailler en partenariat effectif avec des structures guadeloupéennes, , équipes scientifiques ou autres organisations dont les principes d'action sont de :

- s'attaquer aux causes plutôt qu'aux conséquences
- agir avec le peuple ou ses représentants et non pas à leur place
- intervenir dans la durée plutôt que dans l'urgence

- **Non-discrimination** : Nous valorisons, respectons et cherchons à encourager la diversité ainsi que l'équité. Nous cherchons à être impartiaux et non discriminants dans l'ensemble de nos activités qu'elles soient internes ou externes tant en matière d'appartenance politique , religieuse, de distinction homme-femme, d'orientation sexuelle, d' handicaps et de distinction raciale.

- **Éthique en matière de collecte des financements** : Nous respectons les droits de donateurs : à être informés sur les causes pour lesquelles nous cherchons un financement ; à être informés sur la manière dont leur donation est utilisée ; à avoir le droit de faire supprimer les informations les concernant de nos fichiers de donateurs ; et à l'anonymat (à l'exception des cas où le montant de leur donation est tel que la publication de leur nom pourrait être pertinent afin de garantir notre indépendance).

- **Utilisations des donations** : Pour nos recherches de financements, nous décrivons avec exactitude nos activités et la nature de nos besoins. Nos politiques et nos pratiques garantiront que les donations concourent à la réalisation de la mission de notre organisation.

- Dons en nature : Certaines donations peuvent être réalisées sous la forme de biens ou de services. Afin de garantir notre efficacité et notre indépendance, nous : comptabiliserons et publierons les informations détaillées sur tous les dons institutionnels et en nature d'importances ; nous décrirons clairement les méthodes de valorisation et d'audit que nous employons ; et nous assurerons que ces dons contribuent à notre mission.

L'adhésion à la Charte est expressément subordonnée au respect des principes essentiels énoncés ci-dessus. LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE s'engage à interrompre toute relation avec tout organisme ou personne dont la conduite ou l'activité ne serait pas conforme aux principes exposés dans la présente Charte.

FAIT EN GUADELOUPE LE 28 SEPTEMBRE 2010